



## **Délibération du conseil des études et de la vie étudiante de l'Université Paris-Panthéon-Assas**

Séance du lundi 20 octobre 2025

Objet : Approbation du dossier de reconnaissance de l'engagement étudiant à l'Université Paris-Panthéon-Assas dans le cadre d'un aménagement spécifique du cursus universitaire.

### **LE CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2021-1831 du 24 décembre 2021 portant création de l'Université Paris-Panthéon-Assas et approbation de ses statuts ;

**Approuve** le dossier de reconnaissance de l'engagement étudiant à l'Université Paris-Panthéon-Assas dans le cadre d'un aménagement spécifique du cursus universitaire tel qu'il figure en annexe.

Membres présents et représentés : 28

Vote : Unanimité

Paris, le 19 NOV. 2025

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le : 19 NOV. 2025

Transmis au recteur, chancelier des universités, le : 19 NOV. 2025

## La reconnaissance de l'engagement étudiant à l'Université Paris-Panthéon-Assas dans le cadre d'un aménagement spécifique du cursus universitaire

*Sous réserve d'acceptation par le Conseil des Études et de la Vie Étudiante du 20 octobre 2025  
Le contenu de ce document reste le même que celui de l'année universitaire 2024-2025*

La prise en compte de l'engagement étudiant est précisée dans le **décret n°2017-962 du 10 mai 2017** relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale et professionnelle.

L'engagement étudiant peut revêtir différentes formes : solidarité, expérience professionnelle, travail en équipe, responsabilité, citoyenneté...

Ce document précise les conditions d'application de la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative par le biais d'un **aménagement spécifique du cursus universitaire (dispense d'assiduité, aménagements horaires, aménagement des examens oraux)**.

Pour les autres situations, la direction des études et de la formation met à disposition un formulaire de demande pour les dispenses d'assiduité.

### Public visé :

- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association ;
- Étudiants réalisant un volontariat dans des associations humanitaires ;
- Étudiants élus dans les conseils de l'université et des CROUS.

### Aménagements dans la mesure du possible :

- Organisation de l'emploi du temps : choix du TD dans la limite de l'effectif maximal autorisé, dispense d'assiduité, autorisation d'absence ponctuelle ;
- Aménagement de l'horaire de la séance d'interrogation orale pour les examens oraux faisant l'objet lors d'une même session, d'une épreuve sur plusieurs créneaux horaires, possibilité d'indiquer des impossibilités d'emploi du temps (sur pièces justificatives liées à l'engagement étudiant).

### Sont notamment reconnus :

- Un engagement avec une **responsabilité au sein du bureau d'une association** (telle que figurant dans les statuts de l'association) ayant un projet **collectif** pour l'Université Paris Panthéon-Assas ou d'autres structures (extérieures à l'Université Paris Panthéon-Assas) ;
- Un engagement universitaire **d'au moins une année** au sein des conseils de l'université (assiduité requise aux séances des conseils pour les élus) ;

- La poursuite de missions liées à un engagement déjà reconnu les années précédentes peut de nouveau être pris en compte et donner lieu à un aménagement de cursus pour l'année en cours. Le bénéfice n'est toutefois pas automatique et **la demande doit être renouvelée** suivant la procédure de candidature classique.

**Peuvent ne pas être pris en compte :**

- La présence **ponctuelle** à des actions **sans participation personnelle** dans l'organisation ;
- Les engagements **de moins d'un an** ne peuvent pas être évalués, sauf dans le cas d'aménagements spécifiques du cursus universitaire ;
- Les stages et l'apprentissage **faisant partie du cursus**.

**Aucun dossier ne sera accepté après le 20 octobre 2025.**

\*\*\*\*\*

## **Constitution du dossier d'aménagement spécifique du cursus universitaire**

### **1. Le dossier**

Toutes les parties du dossier doivent être complétées en Arial, taille 11.

### **2. Les pièces jointes obligatoires**

- La convention, l'organigramme ou les statuts de l'organisme avec votre nom ;
- La lettre d'un tiers, signées de sa main justifiant de vos activités ;
- Un calendrier signé par le tiers détaillant vos indisponibilités.

### **3. Date et modalités de remise du dossier**

Toutes les pages du dossier doivent être réunies en **UN SEUL et UNIQUE dossier PDF**  
L'exemplaire électronique sera intitulé sans accent et sans espace comme suit :  
NOM-Prénom-matricule-diplôme-centre. Exemple: DURAND-Paul-1609299-M1-droit-Assas  
Mettre en objet du mail : **Aménagement du cursus universitaire**

**Sera considéré irrecevable tout dossier :**

- Incomplet
- Déposé après la date butoir

Il vous incombe de vérifier que vous avez transmis toutes les pièces et achevé la procédure.  
Aucun rappel ne sera fait, ni aucune pièce acceptée après dépôt.

**Un exemplaire du dossier d'aménagement en version électronique doit obligatoirement être remis à la date butoir indiquée, soit le 20 octobre 2025, à l'adresse suivante : [engagement@assas-universite.fr](mailto:engagement@assas-universite.fr)**

## Dossier de reconnaissance de l'engagement étudiant dans le cadre d'un aménagement spécifique du cursus universitaire

Année universitaire 2025 – 2026

Aucun dossier ne sera accepté après le 20 octobre 2025.

**NOM** ..... **Prénom**.....

**Matricule** : ..... **Téléphone** : ..... **E-mail** : .....

### Inscription en 2025/2026 à l'université Paris-Panthéon-Assas

Centre de Paris  Centre de Melun

- **Licence** : L1 L2 L3 Précisez la discipline.....

- **Master** : M1 M2 Précisez la discipline.....

Si vous êtes inscrit dans un **double cursus**, précisez lequel .....

Autre à préciser : .....

### Nature de l'engagement ou des engagements (*Exemple : Président de l'Association XXX*) :

.....  
.....

### Structure(s) d'accueil (association, institution, etc.) :

Nom de la structure ou des structures :

.....  
.....

Activité principale de la structure ou des structures (*description rapide*) :

.....  
.....

### Durée de l'engagement ou des engagements :

...../...../..... au ...../...../.....

Année  Semestre Précisez obligatoirement le nombre d'heures par semaine : .....

**Pour les étudiants élus dans les conseils de l'Université Paris Panthéon-Assas :**

CEVE/CR       CA      Nombre de présences : .....

**Liste de vos missions et de l'impact sur l'emploi du temps (100 mots maximum) :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Au titre du décret 2017-962 du 10 mai 2017, je demande l'aménagement spécifique du cursus universitaire :**

**Organisation de l'emploi du temps (1 choix possible) :**

dispense d'assiduité     choix des TD     absences ponctuelles     non nécessaire

**Organisation des examens (1 choix possible) :**

Aménagement des oraux – *précisez la demande à votre scolarité dès de la publication du calendrier des épreuves*  
 non nécessaire

**Je, soussigné ....., déclare sur l'honneur que les informations ci-dessus sont exactes.**

Date et signature de l'étudiant :

**Aménagement spécifique du cursus universitaire**

Avis du Service de la vie étudiant

.....  
.....  
.....

Décision de la Direction des Etudes et de la Formation

- Favorable  
 Défavorable - Motivation .....

Date et signature

## **Délibération du conseil des études et de la vie étudiante de l'Université Paris-Panthéon-Assas**

Séance du lundi 20 octobre 2025

Objet : Approbation du dossier de reconnaissance de l'engagement étudiant à l'Université Paris-Panthéon-Assas relatif à la validation des compétences acquises dans le cadre du diplôme.

### **LE CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2021-1831 du 24 décembre 2021 portant création de l'Université Paris-Panthéon-Assas et approbation de ses statuts ;

**Approuve** le dossier de reconnaissance de l'engagement étudiante à l'Université Paris-Panthéon-Assas relatif à la validation des compétences acquises dans le cadre du diplôme tel qu'il figure en annexe.

Membres présents et représentés : 28

Vote : Unanimité

Paris, le 19 NOV. 2025

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le : 19 NOV. 2025

Transmis au recteur, chancelier des universités, le : 19 NOV. 2025

# Dossier de reconnaissance de l'engagement étudiant

## Année universitaire 2025-2026

### **Validation des compétences acquises dans le cadre du diplôme**

*Approuvé par le Conseil des études et de la vie étudiante du 2025*

La prise en compte de l'engagement étudiant est précisée dans le décret n°2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale et professionnelle.

L'engagement étudiant peut revêtir différentes formes : solidarité, expérience professionnelle, travail en équipe, responsabilité, citoyenneté... Il permet toujours d'acquérir de nouvelles compétences et reste une aventure enrichissante et valorisante pour les étudiants.

Ce document précise les conditions d'application de la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle par le biais d'une validation des compétences acquises dans le cadre du diplôme.

#### **Public visé :**

- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association ;
- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle ;
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ;
- Étudiants réalisant un volontariat militaire ;
- Étudiants réalisant un volontariat dans la réserve civile de la police ;
- Étudiants réalisant un volontariat dans les sapeurs-pompiers ;
- Étudiants réalisant un volontariat dans des associations humanitaires ;
- Étudiants élus dans les conseils de l'université et des CROUS ;
- Étudiants ayant une activité professionnelle de nature altruiste\* durant l'année universitaire :
  - En lien avec les études ;
  - Lorsque l'activité n'est pas en lien avec les études, la commission engagement se réserve la possibilité D'examen au cas par cas, en fonction de la situation exposée.

La commission Engagement étudiant propose un nombre de points en fonction de la qualité du dossier, qui est communiqué au jury d'examens. Celui-ci demeure souverain en matière d'attribution de ces points. Le nombre de points validés par le jury figure sur le relevé de notes.

Ces points sont :

- Soit rattachés, quand la maquette du diplôme le permet, à l'UEC1 ;
- Soit ajoutés, quand le diplôme n'est pas organisé en semestre (par exemple en master 2) ou que la maquette n'intègre pas d'UEC1, au total des points de l'année.

Pour les étudiants redoublants :

- Lorsque l'UEC1 a été validée, les points sont rattachés à l'UEC2 ;
- Dans le cas où l'étudiant aurait validé les deux UEC, les points sont rattachés au total des points de l'année.

#### Gratification :

Les points qui peuvent être attribués (entre 0 et 3) sont cumulables avec les points éventuellement acquis au titre d'autres activités et sont attribués uniquement au titre de l'année en cours.

**Toute demande relative à la proposition faite par la Commission engagement (sur le nombre de points, la motivation, les voies de recours, etc.) doit être adressée à : [engagement@assas-universite.fr](mailto:engagement@assas-universite.fr)**

\* L'activité professionnelle s'entend principalement comme un engagement altruiste au service de l'intérêt général et de la collectivité. Elle doit être présentée dans le dossier de manière à faire ressortir tous les aspects de l'engagement

#### **Sont notamment reconnus comme des engagements étudiants :**

- Une responsabilité statutaire au sein d'une association ayant un projet collectif pour l'université Paris-Panthéon-Assas ou au sein d'une association extérieure à Paris-Panthéon-Assas ;
- L'exercice d'un mandat en tant qu'élu étudiant au sein des conseils de l'université (sous réserve du respect de l'assiduité requise aux séances des conseils des CFR ou des conseils centraux)\*\*;
- L'exercice d'un mandat électif local ou national (comme un mandat de conseiller municipal) ;
- L'accomplissement d'un service **civique ou national**.

#### **Peuvent ne pas être pris en compte :**

- La présence **ponctuelle** à des actions **sans participation personnelle** à la vie d'une association ;
- L'engagement de **moins de 6 mois** (par exemple, un dossier d'élu depuis 3 mois, un service civique depuis un mois, un travail d'été de 2 mois, etc. ne peuvent pas être évalués) ;
- Les stages **obligatoires** et l'apprentissage déjà évalués dans le cadre du cursus ;
- L'engagement au sein d'associations internes à d'autres universités ou d'autres établissements d'enseignement Supérieur (qui a vocation à être noté par ces établissements) ;
- Les engagements antérieurs à l'année en cours ;
- Le même engagement déjà reconnu et gratifié les années précédentes (il est possible de se réengager au sein de la même association ou structure, mais les activités doivent être **différentes** de celles évoquées dans le précédent dossier d'engagement).

#### **Calendrier :**

Un exemplaire du dossier d'engagement en version électronique doit obligatoirement être remis à la date butoir indiquée sur la plateforme dédiée.

Aucun dossier ne sera accepté après cette date.

**La demande de reconnaissance de l'engagement se fait uniquement sur la plateforme en ligne.**

**Aucun dossier papier ne sera accepté.**

## 1. Informations générales

NOM .....

Prénom.....

Matricule : ..... Téléphone : ..... E-mail : .....

- **Cursus suivi en 2025-2026** à l'université Paris-Panthéon-Assas

Capacité 2<sup>e</sup> année  L1  L2  L3  M1  M2

Pour les licences, cursus en  Présentiel  Numérique

Discipline :  Droit  Economie-Gestion  Information-Communication  Science Politique

Pour les Masters, préciser le parcours : .....

- Centre d'étude en 2025-2026

Paris  Melun

- Pour les étudiants en **double diplôme** préciser :

**Cursus suivi :** .....

Les points ne pourront être attribués **que sur l'un des deux**. Indiquez le cursus sur lequel vous souhaitez que les points éventuels soient reportés : .....

## 2. Votre engagement étudiant

### a) Informations sur la ou les structures d'accueil

Indiquez le nom de la ou des structures (associations, entreprises, etc.) dans lesquelles vous vous êtes engagé

.....

.....

### b) Nature de l'engagement ou des engagements

*Exemple : Président de l'Association XXX*

.....

.....

### Durée de l'engagement ou des engagements

Du ...../...../..... au ...../...../.....

Nombre d'heures effectuées : ..... par semaine



## Pour les étudiants élus dans les conseils de l'université Paris-Panthéon-Assas

- Conseil de CFR, préciser : .....
  - CEVE/CR
  - CA

Nombre de présences : .....

## Présentez-la ou les structures

**Expliquez vos motivations à vous engager dans cette ou ces structures et les raisons pour lesquelles vous demandez une reconnaissance de cet engagement (200 mots maximum)**

*Vous devez préciser les raisons qui vous ont encouragé à vous engager au sein de la ou des structures*



c) Décrivez-le(s) rôle(s) et l(es) activité(s) que vous avez exercés dans cette ou ces structures (200 mots par structure)

*(Pour chaque activité précisez la nature (ex : distribution alimentaire), les modalités d'actions (solliciter les supermarchés, collecter des denrées, réserver un espace dédié etc.), le volume horaire (le temps de mise en place du projet est également à prendre en compte).*

## Activité 1

Nature

.....

.....

### Modalités d'action (3 actions minimum)

## Volume horaire

.....

## Activité 2

Nature

.....

### Modalités d'action (3 actions minimum)

---

---

---

---

---

## Volume horaire

.....



### Activité 3

Nature

### Modalités d'action (3 actions minimum)

## Volume horaire

#### d) Formations

**Avez-vous suivi une formation ?**  Oui  Non

### Si oui remplir les informations ci-dessous

## Intitulé de la formation

**Nom de l'organisme**

### **Motif de ce besoin de formation**

## Volume horaire



**Commentaire libre de 150 mots maximum (facultatif)**

.....  
.....  
.....  
.....

### 3. Retour d'expérience sur votre engagement étudiant

- a) Réalisez un bilan de votre engagement étudiant en détaillant l'enrichissement personnel, les compétences acquises et les difficultés rencontrées (200 mots)

- ## b) Conséquences de l'engagement

*Impact sur la vie universitaire, la suite du cursus, la vie professionnelle et personnelle (150 mots)*

## 4. Documents à fournir

**a) Liste des pièces à fournir obligatoirement uniquement sous format PDF, JPEG ou PNG (Les autres formats ne sont pas téléchargeables depuis la plateforme. Tout document sous un autre format sera automatiquement refusé)**

- Carte d'étudiant ou certificat de scolarité de l'année 2025-2026
- Curriculum vitae
- Organigramme (Un document où figurera votre positionnement au sein de la structure. Ex : organigramme, PV des statuts de l'association etc.). Pour les étudiants ayant effectué un service civique au sein de l'armée, un organigramme anonymisé est admis.
- Une lettre minimum d'un tiers. (Document rédigé et signé de la main du tiers, listant vos missions, certifiant leur authenticité et attestant votre implication dans la structure. La période et/ou le nombre d'heures hebdomadaires ou mensuelles doivent être obligatoirement mentionnées par le tiers).

**Cas particuliers :**

- Pour les étudiants ayant participé au service civique ou réservistes, une copie de l'engagement
- Pour les étudiants dans une association, les statuts de celle-ci
- Pour les étudiants ayant suivi une ou des formation(s) les attestations officielles

**b) Autres pièces (justificatives)**

Tout document qui vous paraît utile (capture d'écran du site/réseau social de la structure, photos, organigramme... etc. 5 maximum)

## 5. Validation de votre demande

En vertu du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez du droit d'accéder à vos données personnelles, de les rectifier, de vous opposer à leur traitement, d'en obtenir la limitation, l'effacement ou leur portabilité, dans la mesure où cela est applicable.

Pour exercer ces droits ou obtenir des informations complémentaires sur le traitement de vos données personnelles, nous vous invitons à consulter la politique RGPD de l'université Paris-Panthéon-Assas en suivant ce lien :

<https://www.assas-universite.fr/fr/donnees-personnelles>

Je demande, au titre du décret 2017-962 du 10 mai 2017, la validation des compétences acquises dans le cadre du diplôme (attribution de points) et déclare sur l'honneur que toutes les informations contenues dans mon rapport sont exactes.

Je consens à ce que les données saisies pour l'étude de mon dossier soient utilisées par le service de la vie étudiante et la commission engagement étudiant. (Les données enregistrées sur ce formulaire sont nécessaires à l'étude de votre dossier. Elles seront automatiquement supprimées de cette plateforme 8 mois après la fin des candidatures. Seuls les membres de la commission Engagement étudiant et les membres du Service de la Vie Etudiante peuvent les consulter).